

PSC/PR/2(CLII)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 3822 Fax: (251-11) 551 9321

Email: situationroom@africa-union.org, ausituationroom@yahoo.com

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

152^{EME} REUNION

7 octobre 2008

PSC/PR/2(CLII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 152^{ème} réunion tenue le 7 octobre 2008, a eu un premier échange de vues avec les membres du Groupe de haut niveau Union africaine/Nations unies sur le financement des opérations de soutien de la paix conduites sous l'autorité de l'UA. Ce Groupe qui a été mis en place conformément à la résolution 1809 (2008) adopté par le Conseil de sécurité des Nations unies le 16 avril 2008, est présidé par M. Romano Prodi, ancien Président du Conseil italien et ancien Président de la Commission de l'Union européenne (UE).

Le Conseil s'est réjoui de cet échange de vues, et a souligné la contribution importante attendue du Groupe, en ce qui concerne le renforcement des capacités de l'UA dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Le Conseil a exprimé sa gratitude à M. Prodi pour son engagement personnel et ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

Le Conseil a rappelé ses déclarations et décisions antérieures sur la question du financement des opérations de soutien à la paix de l'UA, y compris la décision Assembly/AU/Dec. 145(VIII) adoptée par la Conférence de l'Union à sa 8^{ème} session ordinaire tenue à Addis Abéba du 29 au 30 janvier 2007, ainsi que sa contribution au rapport du Secrétaire général des Nations unies sur les relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, telle qu'adoptée lors de sa 98^{ème} réunion tenue le 23 novembre 2007.

Le Conseil, tout en rappelant que le Conseil de sécurité des Nations unies a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le même temps, a souligné l'engagement et les efforts déployés par les Etats membres de l'UA pour la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique.

A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité et l'urgence d'un financement prévisible, flexible et durable des opérations de soutien à la paix conduites sous l'autorité de l'UA, ainsi que de la mobilisation des moyens logistiques requis, en ayant à l'esprit les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, et le fait qu'en déployant des opérations de soutien à la paix, l'Union africaine agit également au nom de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les Nations unies.

Le Conseil a exprimé l'espoir que le Groupe soumettra des recommandations spécifiques et novatrices qui permettront à l'UA de disposer de l'appui dont elle a tant besoin pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

Le Conseil a réitéré la détermination de l'UA et de sa Commission à poursuivre et à intensifier les efforts visant à améliorer la gestion des ressources humaines et financières mises à la disposition de l'Organisation, en vue de mieux s'acquitter de son mandat dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Addis Abéba, 7 octobre 2008